

Ouvrier de production horticole

RNCP28806 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	211w, 211s, 211r
Formacode(s)	21027
Code(s) ROME	A1414, A1402, D1209
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	07/09/2022

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'ouvrier de production horticole participe au processus de culture des végétaux.

Il assure, dans le respect des consignes, les opérations liées à la multiplication et au développement de tous types de végétaux, ainsi que celles liées au suivi des cultures dans un objectif de production. Il intègre dans le processus de production des comportements et des savoir-faire techniques qui tiennent compte des réglementations environnementales et du développement durable. Il réceptionne les végétaux, les conditionne, prépare les commandes, accompagne et conseille le client sur le lieu de production ou sur le lieu de vente.

Il assure l'entretien de premier niveau du matériel qu'il utilise.

Il travaille au sein d'une équipe dirigée par un responsable de culture.

Il travaille en plein air ou sous abri, en toutes saisons selon les productions à mettre en place. Le travail, tributaire de la saisonnalité des cultures, implique parfois des horaires adaptés (astreinte, journée continue, horaires décalés, etc.).

L'ouvrier de production horticole est amené à utiliser des matériels motorisés, des produits de fertilisation et de traitements phytosanitaires dans le respect de la législation et des mesures de sécurité prévues. L'évolution de la réglementation sur l'utilisation des produits phytosanitaires et l'intégration de modes de culture prenant en compte le développement durable et la préservation des écosystèmes impose de plus en plus des pratiques utilisant la Protection Biologique Intégrée (PBI), les Techniques Culturelles Simplifiées (TCS), la maîtrise et le recyclage des intrants.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Multiplier des végétaux en production horticole.

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.

Semer des végétaux.

Bouturer des végétaux.

Réaliser le greffage de végétaux.

Marcotter et diviser des végétaux.

Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.

2. Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.
Mettre en place une culture hors sol de végétaux.
Mettre en place une culture pleine terre de végétaux.
Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux.
Réaliser les opérations culturales sur des végétaux.
3. Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.
Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux.
Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande.
Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux.

Blocs de compétences

RNCP28806BC01 — Multiplier des végétaux en production horticole

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.
Semer des végétaux.
Bouturer des végétaux.
Réaliser le greffage de végétaux.
Marcotter et diviser des végétaux.
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.

RNCP28806BC02 — Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.
Mettre en place une culture hors sol de végétaux.
Mettre en place une culture pleine terre de végétaux.
Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux.
Réaliser les opérations culturales sur des végétaux.

RNCP28806BC03 — Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

LISTE DE COMPÉTENCES

Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire.
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices.
Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux.
Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande.
Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- les entreprises de production horticole ;
- le secteur production de certains services espaces verts des collectivités territoriales ;
- les entreprises de travail temporaire ;
- les entreprises de location de végétaux ;
- les entreprises du paysage ayant un secteur vente ou production ;
- les jardinerie et autres entreprises à vocation commerciale ;
- certaines entreprises à caractère associatif ;
- les auto-entrepreneurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- aide horticole, aide maraîcher, aide pépiniériste, champignonnière ;
- cultivateur (maraîchage-horticulture), horticulteur, maraîcher ;
- ouvrier horticole, ouvrier maraîcher, ouvrier pépiniériste, pépiniériste ;
- bulbiculteur, floriculteur, greffeur, pépiniériste viticole, producteur de semences, serriste.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques impose aux personnes physiques la détention d'un certificat individuel professionnel produits phytopharmaceutiques « Certiphyto » (article L. 254-3 du code rural et de la pêche maritime).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 762 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs · tension 3/5 (Modérée) R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels · tension 2/5 (Faible) R3X80 — Maîtrise des magasins · tension 2/5 (Faible) R4X92 — Cadres du management des magasins · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	57 470
Jugés difficiles à recruter	37 %
Emplois saisonniers	60 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X40 — Maraîchers et horticulteurs R1X62 — Vendeurs en habillement et accessoires, articles de luxe, de sport, de loisirs et culturels R3X80 — Maîtrise des magasins R4X92 — Cadres du management des magasins

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	5 830 €
Selon la branche	3 830 € – 7 675 €
Prise en charge	Branches concernées
5 830 €	Valeur par défaut · 211 branches
7 675 €	CPNE de l'agriculture
3 830 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	07/09/2022
-------------------------------------	------------

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP8802

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP36954

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/28806/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	3
Montant total engagé	13 068 €
Coût moyen par dossier	4 356 €
Durée moyenne	261 h
Période	12/2020 – 06/2021
Reste à charge titulaire	70 %
France compétences	30 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.